



## Message n°104 du Conseil communal au Conseil général

**Objet: Routes communales – Entretien d'ouvrages de génie civil - Parking du poste sanitaire de secours (PSS) – Réfection des deux escaliers d'accès – Crédit d'engagement de 290 000 francs – Approbation**

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message n°104 concernant l'octroi d'un crédit d'engagement de 290 000 francs destiné à la réfection des deux escaliers d'accès au parking du poste sanitaire de secours (PSS).

### **Contexte de la demande**

Les locaux qui abritent le PSS ont été construits en 1976, de même que les escaliers qui y donnent accès. Ces ouvrages ont subi la dégradation des années. Afin de les rendre à nouveau sûrs et conformes, des travaux de réfection doivent être entrepris sur les deux escaliers d'accès au parking: le premier y conduit depuis le Chemin des Ebastements et le second depuis la Grand-Rue.

### **Escalier du Chemin des Ebastements**



### **Escalier de la Grand-Rue**



### **Objet de la dépense**

Ce crédit d'engagement servira à entreprendre la réfection des deux escaliers d'accès. Une étude a été réalisée en 2024 dont le coût, de 11 000 francs, avait été inscrit au budget 2024 du compte de résultats.

Le montant servira à effectuer l'assainissement des éléments en béton et des fers d'armature. Dans le même temps, il sera procédé au changement de certaines barrières en fonction de leur état.

Sont compris dans le montant les frais et honoraires du bureau d'ingénieurs en charge du suivi du chantier.

## **Plan de financement**

Rubrique comptable 2025.104 / 6150.5010.00

### **Coût total estimé à charge de la Commune**

Fr. 290'000.00

Aucun montant n'a été inscrit sur le Plan financier 2024-2028 ni au budget des investissements 2025.

À la charge du budget des investissements 2025.

### **Charges annuelles d'amortissement dès 2026**

Amortissement (durée d'utilisation: 20 ans)      5% de      Fr. 290'000.00      Fr. 14'500.00

### **Charges annuelles d'intérêt**

La charge d'intérêt dépendra du marché et du besoin en trésorerie.

### **Estimation des charges d'exploitation**

Ces travaux ne génèrent pas de charges d'exploitation.

### **Conclusion**

**Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit de 290 000 francs destiné à la réfection des deux escaliers d'accès au parking du poste sanitaire de secours (PSS).**

Châtel-St-Denis, mai 2025

Le Conseil communal

Annexe: Projet d'arrêté

- PROJET -

## LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo, RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo, RSF 140.61);
- le Règlement des finances du 31 mars 2021 (RFin);
- le Message n°104 du Conseil communal, du 20 mai 2025;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

### Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 290 000 francs destiné à la réfection des deux escaliers d'accès au parking du poste sanitaire de secours (PSS).

### Article 2

Ces travaux contribuent au maintien de la valeur du patrimoine routier, qui est amorti en fonction de sa durée d'utilisation, soit sur 20 ans à 5%, à partir de 2026.

### Article 3

La présente décision est sujette à referendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes (LCo), à l'article 69 de la loi sur les finances communales (LFCo) et à l'article 12 du Règlement du 31 mars 2021 des finances de la Ville de Châtel-St-Denis (RFin).

Ainsi approuvé par le Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis, le 2 juillet 2025.

### AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Le Président:

Frank Burgy



La Secrétaire:

Nathalie Defferrard Crausaz